

ARRÊTÉ

Arrêté n° : JC/DAG/2025/n° 532

Interdiction de stationnement du
5 décembre 2025

Monument Franco-Marocain
Rue Bellon
Cours Boutteville

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté n° 131 du 9 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services,

CONSIDERANT la manifestation patriotique du 5 décembre 2025 et pour permettre sa bonne organisation, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules à proximité des lieux concernés par l'événement,

ARRÊTONS :

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit le vendredi 5 décembre 2025 de 08h00 à 12h00, dans les endroits suivants :

- Autour du monument Franco-Marocain, place du 3^{ème} Houzards
- Sur 4 places de part et d'autre au début de la rue Bellon face au monument Franco-Marocain
- Sur 10 places du parking du cours Boutteville (côté Hostellerie de la Porte Bellon)

Article 2 - Les panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies par la loi. Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr).

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Police Municipale,
- Le Centre de Secours de Senlis,
- La Gendarmerie.

Fait à Senlis, le 06 OCT. 2025

Le Maire
Pour le Maire
et par délégation,



Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services

Cet arrêté a été,
affiché le : 06 OCT. 2025

Publié sur le site internet de la collectivité le : 06 OCT. 2025

